

# Commune de Pardines

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 25 Juin 2021**

\*\*\*\*\*

**Date** : Vendredi 25 Juin 2021 à la Mairie de Pardines, à 20 heures

**Date de la Convocation** : 21 Juin 2021

**Ordre du Jour** :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente (21/05/2020)
- Passage volontaire à partir de 2022 à la comptabilité M57
- **Questions Diverses** :
  - o Plan détaillé city parc
  - o Signalisations du village

**Liste des membres présents** : Josiane LETELLIER, Pierre PAGESSE, Bertrand JOUGOUNOUX, Laure SEMBEL, Olivier BORTOLOTTI, Yves ALLARD, Jean-François PAGESSE, Pierre FOUCRIER.

**Liste des membres représentés** : Rémy BIGOT pouvoir à Laure SEMBEL, Leslie ROBERT pouvoir à Josiane LETELLIER, Nathalie SALAGNAC pouvoir à Josiane LETELLIER.

**Listes des membres absents** :

**Nom du Président de la séance** : Josiane LETELLIER

**Nomination du secrétaire de séance** : Bertrand JOUGOUNOUX

**La séance débute à 20h07.**

### **1. DCM 2020-25 Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente**

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, par Josiane LETELLIER, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 21 Mai 2021.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 11		Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 11		Nombre d'Abstentions : 0

*Scrutin public.*

*Date de réception en Préfecture : 28/06/2021*

## **DCM 2020-26 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Vu l'avis favorable du comptable public,

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Qu'ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, d'adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisation de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections,

Que cette nouvelle norme comptable s'appliquera au budget communal,

Qu'ensuite une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1er janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune de Bergonne.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 11	Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 11	Nombre d'Abstentions : 0

*Scrutin public.*

*Date de réception en Préfecture : 28/06/2021*

*ID : 063-216302687-20210625-DB-2021-26-DE*

## **2. Questions Diverses**

- **Plan détaillé city Parc**

Mme Le Maire va prendre rendez-vous avec l'entreprise OVAL'COLLECTIVITES et faire établir un plan de masse pour l'implantation du city parc. Le SIEG ne peut intervenir sur l'éclairage que s'ils détiennent l'implantation et les côtes du projet. M. Le 1<sup>er</sup> Adjoint va quant à lui demander à l'entreprise de M. Jacques VAURIS un plan de masse concernant le projet du terrain de pétanque.

- **Signalisations du village**

Mme le Maire a demandé à Sylvain CHAVAROT (habitant de Pardines et responsable DDT de PICHERANDE) d'aller vérifier avec des conseillers municipaux, la signalisation du village et d'apporter un conseil sur les éventuelles améliorations signalétique.

- **SIVOM du stade de ST VINCENT**

Une réunion a eu lieu le Lundi 21 Juin 2021 à la Mairie de Chidrac car des gens du voyage se sont installés sur le terrain de foot. Un devis de 25 000 € pour l'installation d'une barrière électrique a été présenté afin d'empêcher les envahissements intempestifs. Ce devis étant excessif, les conseillers du syndicat ont demandé de faire établir des devis sur d'autres possibilités.

- **Compte rendu du RPI**

La professeure de l'école de Pardines souhaite un poulailler avec deux poules pour l'école de Pardines à la rentrée prochaine et un panneau de signalisation pour indiquer l'école.

**La séance est levée à 20h53.**